



CONDITIONS D'ADMISSION :

L'exposant est informé que l'Amicale des cheminots de Caen ne saurait être tenue responsable des mauvaises conditions météorologiques pendant la foire aux greniers et en accepte les risques et les conséquences en s'inscrivant à la foire aux greniers.

DIMANCHE 20 septembre 2026

Accès des exposants : 7h à 9h

Ouverture au public de 7h à 18 h.

Réservation et paiement d'avance obligatoire.

Tout emplacement non utilisé à 9h pourra être attribué à un autre exposant sauf si appel au 06 88 14 88 36.

Il est interdit de pénétrer dans l'enceinte de la foire sans avoir au préalable rempli les formalités obligatoires de police.

Les professionnels (brocanteurs ou autres) doivent présenter leur carte d'activité ambulante ou leur justificatif professionnel.

Les particuliers doivent présenter une pièce d'identité avec photo.

L'Amicale des Cheminots de Caen se réserve le droit exclusif de vendre les boissons, sandwiches, gâteaux, etc... Des dérogations peuvent être accordées par contrat forfaitaire négocié.

L'Amicale des Cheminots de Caen met à disposition de chaque exposant un emplacement contre une participation de 4 € le mètre linéaire. L'emplacement minimum est de 3 mètres.

Un tarif majoré sera appliqué le dimanche aux exposants de dernière minute.

L'exposant peut garder son véhicule sur son emplacement, **sous réserve d'avoir réservé un emplacement au moins égal à la longueur de son véhicule.** Cette possibilité est acquise contre 1,50€ de participation par véhicule.

Afin de s'assurer que les emplacements soient restitués et débarrassés de tout emballage ou objet lors de votre départ, chaque exposant devra verser à son inscription une caution de 10 € qui sera rendue, après vérification de l'emplacement et de ses abords immédiats. A défaut d'être rendu propre, elle restera acquise à l'A.C.C. pour couvrir les frais de remise en état.

Il est interdit d'obstruer les accès de sécurité.

L'Amicale des cheminots de Caen fournissant un emplacement nu, l'exposant est responsable des accidents qu'il pourrait provoquer avec son installation.

La circulation des véhicules est interdite de 9h à 16h.

Un café est offert par emplacement

Close d'annulation:

Seule la maladie justifiée par certificat médical circonstancié donne droit au remboursement.

Important :

Pour recevoir le laissez-passer permettant l'accès direct à l'emplacement, il faudra fournir une enveloppe affranchie à vos nom et adresse. Si non, il sera envoyé par sms sur smartphone.

Il est impératif que le dossier complet nous parvienne le plus tôt possible. Qu'il soit intégralement et correctement rempli. Que les deux chèques (emplacement et caution) à l'ordre de l'ACC et les deux faces de la pièce d'identité soient joints.



(À renvoyer à : ACC 58 B rue de la fontaine 14530 Luc sur mer)

M. : Prénom :
Adresse :
..... Tél.:
Adresse mail :

Reconnait avoir pris connaissance des conditions d'admission à la foire aux greniers organisée par l'Amicale des cheminots de Caen.

Dimanche 20 septembre 2026

Sur le cours Koenig à Caen

Un exemplaire des conditions lui a été remis, en accepte le contenu sans réserve, demande son inscription et verse le montant correspondant à l'ordre de l'ACC.

- Professionnel :

N° de carte activité ambulante : délivré le par
(Ou autre. Préciser)

- Particulier

Pièce d'identité et n° : délivrée le Par préf. du

Nature dominante de la vente (**obligatoire**) :

Demande un emplacement de mètres X 4 € =
(Emplacement minimum de 3 mètres)

Nombre de véhicule restant sur l'emplacement : X 1,50 € =

Nombre total de véhicules entrants : Total :

Joindre obligatoirement :

- Le chèque correspondant au montant de votre emplacement à l'ordre de l'A.C.C.
- Le chèque de caution de 10 € à l'ordre de l'A.C.C. **qui doit être retiré à l'accueil lors de votre départ. Tout chèque non retiré laissera supposer que l'emplacement est rendu sale et la caution sera encaissée.**
- Photocopie recto verso de votre pièce d'identité ou de votre justificatif professionnel.
- Une enveloppe affranchie à vos nom et adresse (sinon le laisser passer sera envoyé par sms)

Je reconnais avoir pris connaissance que seule la maladie justifiée par certificat médical circonstancié donne droit à remboursement intégral.

J'atteste sur l'honneur n'avoir participé à deux autres manifestations de même nature au cours de l'année civile. (Uniquement pour les particuliers).

Signature de l'exposant

Règlement : Espèces Chèque

Caution : Espèces Chèque 10€

